



UNIVERSITÉ DE NANTES

DROIT, ECONOMIE, GESTION / SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

26 diplômé(e)s

15 réponses

Situation professionnelle au 1er décembre 2016

Promotion: MASTER 2013-2014

MENTION

DROIT PUBLIC / GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

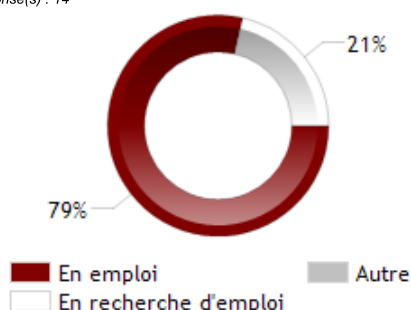
SPÉCIALITÉ

VILLES ET TERRITOIRES: POLITIQUES ET PRATIQUES DE L'URBANISME

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2015, 18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 14



Situation professionnelle au 1er décembre 2016, 30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS

-ASSISTANT DÉVELOPPEUR URBAIN

-CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT

-CHARGÉ DE MISSION RENOUVELLEMENT URBAIN

-RESPONSABLE SERVICE URBANISME

-CHARGE DE MISSION ARCHITECTE

-CHARGE DE MISSION

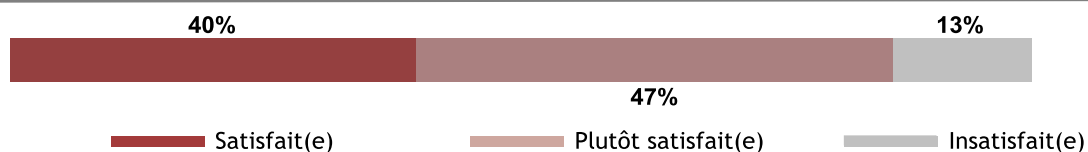
-CHARGE DES AFFAIRES JURIDIQUES & DE L'ACTION FONCIERE

-CHEF DE PROJET

— SATISFACTION —

Satisfaction de l'emploi

Nombre de réponse(s) : 15



Emploi en accord avec la formation

Nombre de réponse(s) : 15



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 15

Sites dédiés à l'emploi (hors Pôle Emploi et Cabinets de recrutement) 40 % | Annonce dans la presse 7 %

Relations (personnelles ou professionnelles) 27 %

Candidature spontanée 7 %

Concours de la fonction publique 13 %

Suite à un stage 7 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 14



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 15



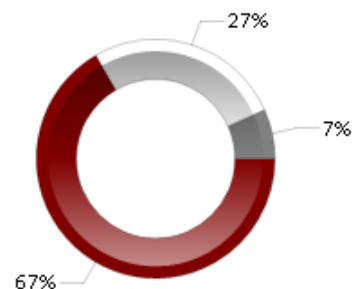
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

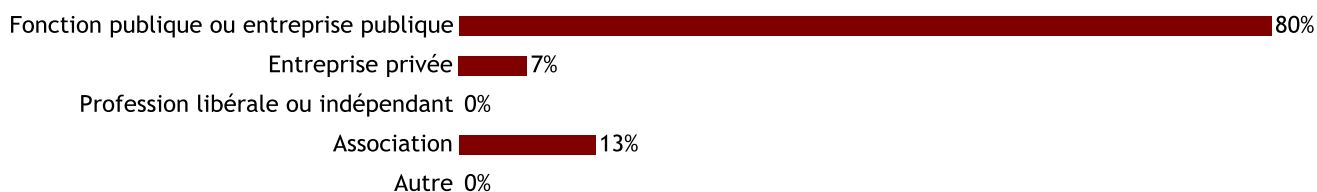
Nombre de réponse(s) : 15



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

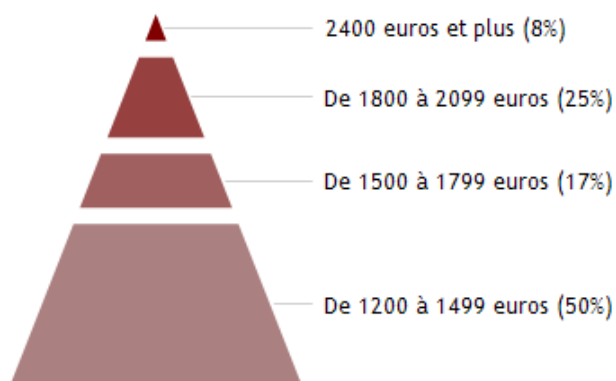
Employeur

Nombre de réponse(s) : 15



Revenu net mensuel dont primes

(y compris temps partiel) Nombre de réponse(s) : 12



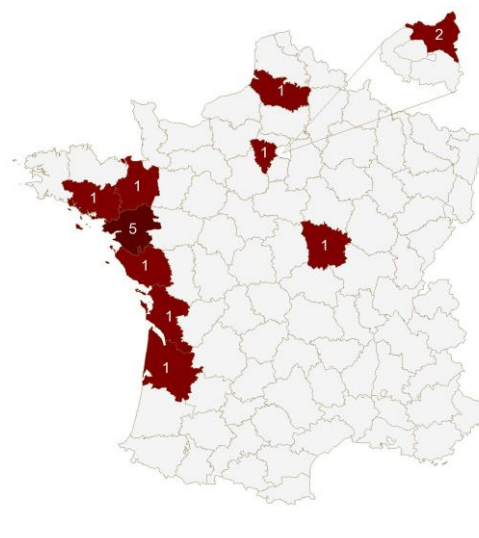
Salaire médian : 1523 euros

Salaire moyen : 1689 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 15



Emplois à l'étranger: 0